

CARTULARE DI STAMPA

Luni u 4 di nuvembre di u 2024

CUNSIGLIU CUMUNITARIU

Dibattitu d'Orientazione Bugetariu 2025



CONTACT PRESSE :

Iris CAPPURI
07 60 82 60 44
i.cappuri@agglo-bastia.corsica



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA



Le Conseil communautaire du 4 novembre 2024 marquera le début du cycle budgétaire de l'exercice 2025 de la CAB. Il sera principalement consacré au **Débat d'Orientation Budgétaire 2025**.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire et importante dans la vie de notre Institution. Ce débat s'applique aussi bien au budget principal qu'aux budgets annexes de la Communauté d'Agglomération de Bastia. Il a pour vocation d'éclairer le vote des Conseillers communautaires sur le budget qui sera examiné lors de la prochaine réunion du Conseil.

Cette année est une « **première** » pour la CAB qui s'apprête à **voter son budget 2025 en 2024**. Ce changement n'a rien d'anodin pour notre institution, il est le fruit d'un travail de redressement de nos comptes et démontre la capacité de notre administration à se projeter dans sa conception budgétaire, y compris en l'absence d'informations stratégiques comme celles figurant dans la loi de finances 2025.

La fiabilité de nos résultats précédents permet de présenter, en toute transparence, des **documents qui s'inscrivent avec précision dans les projections votées** ces dernières années.

Dans un contexte particulièrement préoccupant et incertain, la CAB a donc su poursuivre ses efforts et garantir la **mise en œuvre de son Projet de territoire**.

En 2024, cela s'est traduit par la livraison et la mise en service de nouveaux équipements majeurs pour notre territoire, comme le **tiers lieu AVVIÀ - A Vela** dédié à l'innovation sur le port de Toga ou le **complexe animalier de Fornacina**, ainsi que par le lancement de la 1^{ère} phase de **rénovation du complexe sportif de l'A rinella** et des travaux de **modernisation de l'emblématique stade Armand Cesari**.

Au-delà de ces projets phare, cette année a notamment permis de **bâtir une DSP Transports pérenne**, de **mettre en place nos premiers dispositifs de soutien direct** aux commerces et artisans, et d'**améliorer la qualité de service de collecte** des déchets par des choix forts.

En matière d'investissement, l'année 2025 sera principalement marquée par :

- Le lancement du chantier du **Centre Technique** de la CAB, outil qui manquait cruellement à nos équipes, en particulier celles du service de collecte ;
- La création de nouvelles **sections de voies douces et TCSP** (voies bus) pour renforcer l'offre de mobilité, améliorer la fluidité et la régularité de notre réseau de transport ;
- La finalisation des études sur la **requalification des anciennes usines Mattei** et plus largement du **secteur Toga**, stratégiques à plus d'un titre pour le développement de notre territoire

La CAB poursuivra donc, **cette année encore, sans activation du levier fiscal**, sa politique d'investissement pour atteindre un **niveau record de 24 M€**, jamais atteint dans l'histoire de notre Institution.

S'agissant des **budgets de fonctionnement**, ils ont fait l'objet d'un suivi particulier et de choix de gestion permettant de les contenir, voire dans certains cas de les orienter à la baisse.

En rééquilibrant la balance entre investissement et fonctionnement, **la CAB est devenue un moteur économique du territoire**, elle soutient désormais de nombreux acteurs économiques et associatifs locaux, et accompagne ses communes membres dans leur développement ; ce qui représentait l'un des grands défis de cette mandature.



Aucune augmentation des taux de fiscalité proposée



Impact prévisionnel mesures de la loi de finances 2025 :

-500K€ sur les produits de fonctionnement

BUDGET PRINCIPAL EN 2024



Charges de fonctionnement contenues : **+0,6 %**

9,5M€ investis dans le Projet de Territoire



2,8 années de délai de désendettement :

12,8 années en 2020 / plafond d'alerte de 12 ans pour les EPCI



Une réduction de **300K€** de subvention d'équilibre versée au budget déchets par rapport à 2023



+10% subventions au tissu associatif

L'INVESTISSEMENT EN 2025



PPI 2024-2027 : **71M€** soit **17,7M€/an** en moyenne

24M€ en 2025 et **26,5M€** en 2026

Un niveau record pour l'Institution



Poursuite des travaux : Rénovation du complexe sportif de l'A Rinella, modernisation du Stade Armand Cesari.

Lancement des travaux : Centre technique, voies douces et voies de bus, étude de requalification du secteur Toga et des friches Mattei.

BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT EN 2024



Baisse des charges de fonctionnement

Subvention d'équilibre du BP : **1,6M€** en baisse de **300K€** par rapport à 2023

Contribution au SYVADEC : **6,6M€**

Pas d'augmentation de la TEOM



PPI 2024-2027 : **5,3M€**

BUDGET TRANSPORTS 2024



Année de fin de DSP 2022-2024

Versement mobilité : **5,8M€**

Non recours à la subvention d'équilibre du BP

contrairement aux prévisions du BP 2024 300K€



PPI DSP 2024-2031 : **10M€** (renouvellement flotte abribus et voie bus)

BUDGET PRINCIPAL

2024

La fiabilité de nos résultats précédents et de leurs trajectoires permet de présenter **des documents qui s'inscrivent pleinement et avec précision dans les projections votées** ces dernières années. L'élaboration de « pré-CA 2024 » par nos services a permis d'assurer leur sécurisation.

Les documents habituels ont été complétés par la création d'une colonne pré-CA, dont les chiffres correspondent aux atterrissages prévisionnels et non à ceux du Budget Primitif. Nous pourrions donc noter des différences entre le pré-CA et les crédits votés en 2024. Afin d'apporter une meilleure compréhension une colonne crédits ouverts au BP a également été ajoutée aux principaux tableaux.

En 2024, nous pouvons souligner :

- une **évolution contenue de +0,6% des charges de fonctionnement** par rapport à 2023, le fruit d'un effort collectif important de l'administration et de choix forts de gestion ;
- un **délai de désendettement de 2,8 années** largement en dessous le plafond de 12 ans pour les EPCI défini dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ;
- un **niveau d'investissement de 9,5 M€** jamais atteint précédemment ;
- l'**augmentation de +10 % du niveau de soutien financier aux acteurs associatifs** et la mise en place de **nouveaux dispositifs d'aides directes** pour les commerçants et artisans ;
- **1,6 M€ de subvention d'équilibre au budget collecte et traitement des déchets**, montant en baisse de 300k€ par rapport à 2023 et largement inférieur au prévisionnel du BP 2024 (2,1M€).
- **Une absence de subvention d'équilibre au budgets transports** contrairement au BP 2024 qui prévoyait une subvention de 300k€.

Les charges de fonctionnement

S'agissant de charges de fonctionnement, le pré-Compte Administratif 2024 aboutirait à :

- Une exécution des charges à caractère général (011) égale à 92% du budget 2024,
- Une exécution des charges de personnel (012) à hauteur de 97% du budget 2024.

Les charges de personnel du budget principal de la CAB connaîtraient ainsi une hausse de +3,6 % par rapport à 2023. *Cette hausse s'avèrerait plus faible que celle constatée dans l'ensemble des collectivités locales sur les 8 premiers mois de l'année 2024 (+6,1%).*

Au 1^{er} mai 2024 sur le Budget principal, **171 agents** : 145 agents sont rémunérés sur des emplois permanents, dont 127 titulaires, 9 stagiaires et 9 contractuels, soit 84% des effectifs

- Une légère baisse des charges de gestion (65) par rapport à 2023 et significativement plus faible que celles inscrites au budget grâce notamment à :
 - ✓ la non-nécessité de verser une subvention d'équilibre au budget annexe des transports (0,3 M€ étaient inscrits au budget 2024) ;
 - ✓ et à une moindre subvention d'équilibre anticipée au budget annexe de la Collecte estimée à ce jour à **1,6 M€ (contre 2,1 M€ prévus initialement au Budget 2024)**.

Ainsi, les charges de fonctionnement hors dette de la CAB pourraient connaître **une évolution limitée par rapport à 2023 : +0,6%** en adéquation avec celle des produits de fonctionnement, et **sont donc plus contenues que les prévisions du BP 2024** (figurant dans la colonne crédits ouverts).

Montants en k€	2021	2022	2023	2024	2024
	Pré-CA				Crédits ouverts
Charges à caractère général (011) hors Collecte	3 408	3 939	4 462	4 920	5 363
Charges de personnel (012) hors Collecte	7 428	7 996	8 836	9 157	9 441
Charges de gestion courante (65)	6 486	6 638	7 914	7 741	8 419
dont Contingent SDIS	4 430	4 577	4 866	5 064	5 064
dont Participation transports urbains	0	0	0	0	311
dont Office de Tourisme	558	519	610	600	600
dont Subventions aux associations	868	842	890	971	971
dont autres charges de gestion courante (65)	630	701	1 548	1 107	1 473
Charges de fonctionnement strictes hors Collecte	17 321	18 574	21 212	21 818	23 223
Attribution de compensation versée	4 191	4 285	4 191	4 193	4 193
Dotation de solidarité communautaire			94	94	94
Office de Tourisme	484	450	614	576	576
Solde atténuations de produits	0	0	0	137	140
Atténuations de produits hors Collecte	4 675	4 735	4 899	5 000	5 003
Charges exceptionnelles larges (66-6611 + 67 + 68)	50	27	455	250	1 700
Charges de foncion. hors intérêts (hors Collecte)	22 046	23 335	26 567	27 068	29 926
Charges de foncion. hors intérêts (Collecte)	14 030	14 003	2 147	1 819	2 286
Charges de fonctionnement hors intérêts	36 076	37 338	28 714	28 887	32 212
Variation en montant	1 625	1 262	-8 624	172	
Evolution nominale	4,72%	3,50%	-23,10%	0,60%	

Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement de la CAB devraient connaître en 2024 **une évolution limitée de l'ordre de +1%** par rapport à 2023.

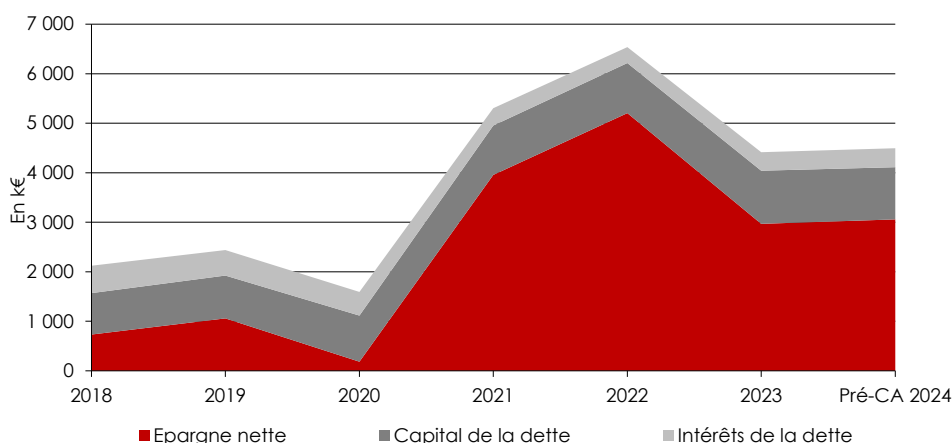
Cette évolution serait due à :

- la stagnation des concours Etat à **9,4 M€** qui représentent près de 30% des recettes du budget principal de la CAB ;
- une faible progression anticipée des produits fiscaux en raison de la baisse du produit de TH sur les résidences secondaires toutefois compensée par un dynamisme notable des bases de CFE (+7,6% entre 2023 et 2024).

Montants en k€	2021	2022	2023	2024	2024
	Pré-CA				Crédits ouverts
Fiscalité 3 taxes recomposée	2 097	2 234	2 300	2 167	2 383
Produit de TH-RP / TVA (TH)	7 674	8 856	8 879	9 021	9 116
Produit de CVAE / TVA (CVAE)	2 803	2 665	3 117	3 178	3 207
Fiscalité "entreprises" recomposée	5 974	5 811	5 879	6 326	6 020
Autre fiscalité (Rôles sup, AC, Taxe séjour...)	705	664	758	586	566
Total produits fiscaux recomposés	19 253	20 231	20 933	21 277	21 292
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	6 156	6 102	6 074	6 141	6 032
Attribution FPIC	893	958	894	825	850
DCRTP et FNGIR	2 414	2 414	2 414	2 400	2 395
Concours "Etat" y compris FNGIR et FPIC	9 463	9 475	9 383	9 366	9 277
Autres produits de fonctionnement - hors Collecte	1 342	1 747	2 621	2 547	1 171
Produits de fonctionnement - hors Collecte	30 058	31 452	32 936	33 190	31 740
Produits de fonctionnement - Collecte	11 319	12 424	190	193	193
Produits de fonctionnement au CA	41 378	43 876	33 126	33 383	31 933
Variation en montant	5 334	2 498	-10 749	257	
Evolution nominale	14,80%	6,04%	-24,50%	0,77%	

L'épargne

Avec un faible recours à l'emprunt en 2023, l'annuité de la dette du budget principal devrait rester stable ; stabilisant ainsi par construction l'épargne nette en 2024 autour de son niveau de 2023 : **3 M€**.



L'investissement → 9,5 M€

Les dépenses d'équipement réalisées pourraient s'élever autour de **9,5 M€ en 2024**, niveau jamais atteint par la CAB ces dernières années. Elles seraient financées de manière équilibrée entre l'autofinancement (épargne nette), les ressources propres d'investissement et par les subventions.

Si l'exécution au cours des derniers mois de l'année 2024 confirme ce pré-CA 2024, la CAB n'aurait donc **pas besoin d'emprunter sur cet exercice comptable** et poursuivrait ainsi son désendettement en tendance.

Le délai de désendettement → 2,8 années soit une durée faible au regard du délai de désendettement 2020 (12,8 ans), des moyennes nationales et du **plafond de 12 ans pour les EPCI** défini dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027.

LA PROSPECTIVE

Les charges de fonctionnement : La prospective présentée dans le scénario de référence ne prévoit aucune activation du levier fiscal, et est bâti sur les hypothèses suivantes :

- ✓ **Les charges à caractère général (011) :** ce poste de dépenses a été particulièrement impacté au cours des 2 dernières années par le retour de l'inflation : très forte augmentation des coûts de l'énergie, hausse des prestations de services, augmentation des assurances, etc.

A partir de l'hypothèse de réalisation de 4,9 M€ du Pré-CA 2024, en 2025 et 2026, le chapitre 011 du BP ne devrait pas dépasser le montant inscrit au BP 2024 qui était de 5,36 M€. Il serait donc contenu, voire à la baisse.

- ✓ **Les charges de personnel (012) :** La masse salariale tout budget confondu devrait aussi être contenue ces prochaines années :

La masse salariale du Budget principal augmenterait, entre le BP 2024 et le BP 2025, de +3,48% et celle du Budget Collecte diminuerait de -0,74%. Ce qui nous conduirait à une augmentation de **+1,8%** tout budget confondu, entre le BP 2024 (15,56M€) et le BP 2025 (15,86M€). L'évolution globale devrait respecter le même ordre de grandeur.

- ✓ **Les charges de gestion (65).** Parmi les principales hypothèses formulées, on peut citer :
 - Le contingent SDIS dont l'évolution est égale à l'inflation prévisionnelle en tendance ;
 - La subvention d'équilibre versée au budget annexe des transports : 600 K€ en 2025 puis une légère progression les années suivantes ;
 - La subvention d'équilibre versée au budget annexe de la Collecte : 1 821 k€ en 2025 puis une croissance de cette subvention ;
 - Les autres charges de ce chapitre budgétaire évolueraient comme l'inflation prévisionnelle.
- ✓ **Les reversements aux communes** via les attributions de compensation (AC) et via la dotation de solidarité communautaire (DSC) sont figés en montants à leur niveau actuel jusqu'à 2026 ;

Les produits de fonctionnement : Le travail de prospective réalisé conduirait à une progression des produits de fonctionnement du budget principal de l'ordre de 300+K€/an en 2025 et 2026. Cette progression des recettes reposerait quasi-exclusivement sur l'évolution de la fiscalité communautaire (à taux d'imposition constants). Les dotations et participations d'Etat poursuivraient leur stagnation à la baisse en 2025 et 2026. On remarquera donc que cette croissance des produits reposerait donc majoritairement sur la seule évolution de la TVA.

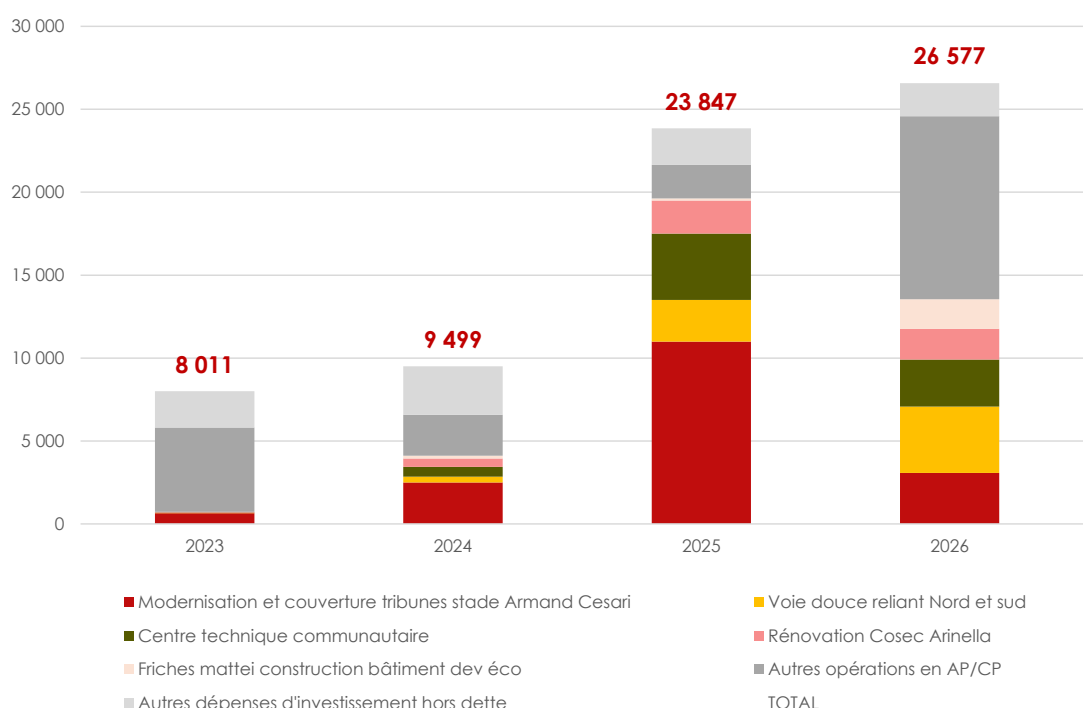
Impact projet loi de finances 2025 : - 500 k€

Au moment de la rédaction de ce chapitre, le PLF pour 2025 n'est pas encore connu. Les mesures annoncées, si elles devaient entrer en application, impacteraient les produits de fonctionnement de la CAB à hauteur de 500 k€, principalement en raison du gel du produit de TVA 2025 à son niveau de 2024.

L'investissement → 24 M€ prévus en 2025 et 26,6 M€ en 2026

Le plan pluriannuel d'investissement de la CAB porté par son budget principal s'élève à 71 M€ TTC en cumulé sur 2024-2027, soit 17,7 M€/an en moyenne. La CAB bénéficierait de **53 M€ de recettes d'investissement** de ses partenaires, principalement l'Etat et la Collectivité de Corse, et du FCTVA.

Pour rappel, l'investissement moyen était de 5,6M€/an entre 2018 et 2023.



En 2025, la CAB atteindra un **niveau record d'investissement avec 24M€**, qui a vocation à progresser de nouveau en **2026 pour atteindre 26,6 M€**.

En multipliant quasiment par 5 son investissement, la CAB devient l'un des principaux moteurs économiques du territoire et alimente désormais fortement l'économie locale, ce qui représentait l'un des objectifs majeurs de la mandature.

Parmi les principales opérations, on peut citer notamment :

- la poursuite des travaux de modernisation du **stade Armand Cesari** ;
- la rénovation du **complexe sportif de l'a Rinella** ;
- le lancement des travaux du futur **Centre Technique** ;
- la création de **voies douces** et TCSP (voies bus) ;
- le versement du **Fonds de concours** aux communes.

BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

2024

Le budget annexe de la Collecte a été créé en 2023 pour suivre de manière spécifique l'évolution des dépenses et des recettes de la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ».

De la même manière que pour le budget principal, les documents habituels ont été complétés par la création d'une colonne pré-CA, dont les chiffres correspondent aux atterrissages prévisionnels et non à ceux du Budget Primitif. Afin d'apporter une meilleure compréhension une colonne crédits ouverts au BP a également été ajoutée aux principaux tableaux.

En 2024, nous pouvons souligner sur ce budget :

- Une **baisse des charges de fonctionnement de -3,7 % (chiffres pré CA)**;
- Une **augmentation du produit de la redevance spéciale de +50%**, soit +300K€ par rapport à 2023, qui permet d'atteindre 936K€ en 2024, notamment par la généralisation (validée en 2021 suite aux remarques de la CRC) et la mise en place de forfait pour les Airbnb.
- Une **subvention d'équilibre en baisse : 1,6 M€** (soit -300k€ par rapport à 2023 et bien inférieure aux 2,1 M€ initialement prévus dans le BP2024) ;
- Une participation au **SYVADEC de 6,6M€**, (chiffres pré CA 2024) participation intégrant désormais directement le reversement de subventions des éco organismes (qui était de 950k€ en 2023) ;
- Un **investissement de 1,6 M€** principalement dans des véhicules permettant l'internalisation de la collecte de bornes PAV et l'aménagement de points de collecte enterrés.

Le fonctionnement

L'exécution des produits de fonctionnement est à ce jour conforme aux prévisions budgétaires 2024. La CAB bénéficie en plus d'un reversement (reliquat) du SYVADEC de 275 K€. On remarquera qu'à partir de 2024, le SYVADEC ne reverse plus les recettes liées aux Eco-organismes et à la vente des matériaux. Ces derniers viennent maintenant en atténuation de la participation versée par la CAB au syndicat.

Montants en k€

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
	Pré-CA							Crédits ouverts
Redevance spéciale OM	151	215	200	209	243	664	936	936
Produit fiscal de TEOM perçu	6 626	6 915	6 932	10 493	10 936	11 661	12 080	12 068
Dotations et participations (74)	734	540	926	576	1 055	1 046	44	30
dont ADEME	96	98	110	24	0	56	0	0
dont Office de l'environnement Corse	0	0	1	25	25	36	0	30
dont SYVADEC	635	438	751	527	1 030	952	0	0
dont autres (74)	4	4	64	0	0	2	44	0
Atténuations de charges (013)	38	6	63	24	89	87	24	50
Produits de gestion et exceptionnels	10	0	0	17	99	9	275	0
Produits fonctionnement hors subvention BP	7 559	7 676	8 121	11 319	12 422	13 466	13 359	13 084
Evolution nominale annuelle en %		1,6%	5,8%	39,4%	9,7%	8,4%	-0,8%	
Variation annuelle en k€		118	445	3 198	1 103	1 044	-108	

La subvention d'équilibre du Budget principal

En 2024, la subvention, versée par le budget principal, nécessaire à l'équilibre du budget annexe déchets devrait être plus faible que celle prévue au budget primitif 2024. D'après ces premières tendances, cette subvention pourrait être **de l'ordre de 1,6 M€ contre 2,1 M€ initialement prévus**. Ce qui représente par ailleurs une baisse de 300K€ par rapport à 2023.

Les charges de fonctionnement

L'exécution des charges de fonctionnement devrait être légèrement inférieure à la prévision budgétaire : le pré compte administratif 2024, construit à ce jour, fait apparaître un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement de 99%.

Les charges de fonctionnement du budget collecte seraient **en baisse par rapport à 2023, de - 3,7% soit - 560k€**.

Montants en k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2024
	Pré-CA							Crédits ouverts
Charges à caractère général (011)	1 525	1 586	1 673	1 744	1 714	2 168	2 003	2 230
dont Energie, électricité et carburants (60612 et 60622)	263	281	281	277	316	303	315	313
dont Contrats de prestation de services (611)	249	264	326	406	159	549	560	564
dont Crédit bail mobilier (6122)	125	125	125	65	3	3	0	3
dont Locations mobilières et immobilières (6132 et 6135)	178	155	203	202	235	234	263	274
dont Entretien du matériel roulant (615)	349	422	439	456	496	624	515	546
dont Remboursement de frais au budget principal	159	159	159	159	159	132	137	137
dont autres (011)	202	180	140	178	345	323	213	393
Charges de personnel (012)	4 451	4 906	5 081	5 165	5 550	5 439	5 800	5 932
dont Personnel "support" budget principal (6215)	181	181	181	181	181	190	193	193
dont autres (011)	4 270	4 725	4 900	4 984	5 369	5 249	5 607	5 739
Participation SYVADEC (65)	5 728	5 240	6 314	7 117	6 739	7 375	6 634	6 437
Remboursement TEOM (014) et excep. (67)	5	3	1	5	0	134	121	151
Charges de fonctionnement hors dette	11 709	11 734	13 070	14 030	14 003	15 117	14 558	14 750
Evolution nominale annuelle en %		0,2%	11,4%	7,4%	-0,2%	8,0%	-3,7%	
Variation annuelle en k€		25	1 335	961	-28	1 114	-559	

L'investissement

Côté investissement, la CAB pourrait réaliser autour de **1,6 M€** de dépenses d'équipement sur le budget annexe de la Collecte en 2024, soit un taux de réalisation des dépenses de plus de 60%. Ces dépenses d'équipement, notamment pour l'acquisition de véhicules poids lourd et l'aménagement de Point d'apport volontaire enterrés, seront financées par l'autofinancement dégagé en section de fonctionnement, le FCTVA, les subventions et à l'emprunt d'un montant de 900 k€ maximum. Le volume d'emprunts mobilisé en 2024 sera ajusté en fin d'année au regard du besoin effectif pour l'équilibre du compte administratif.

LA PROSPECTIVE

Les projections du scénario retenu pour 2024-2027 prennent en compte les éléments de contexte suivants :

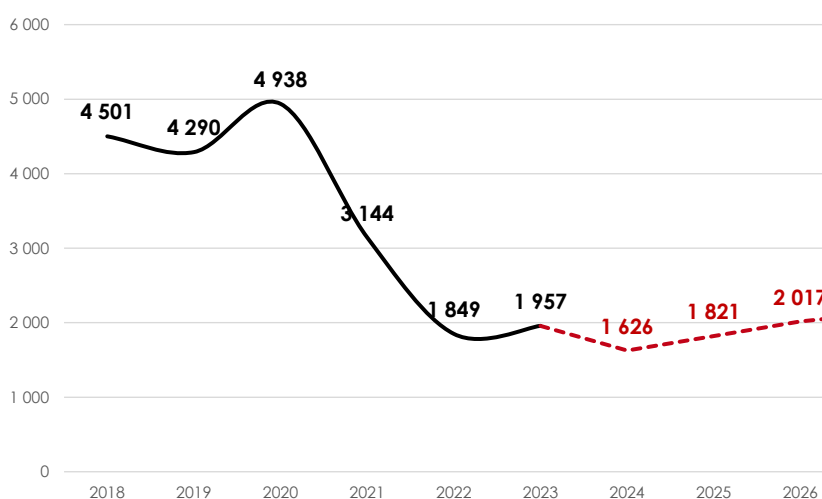
1. Aucune augmentation du taux de TEOM ;
2. Une stabilisation des tonnages de déchets après une forte baisse en 2023 ;
3. Une évolution du « tarif global » du SYVADEC autour de +5,5%/an à partir de 2025 ;
4. Une poursuite de la montée en puissance du tarif TGAP conformément à la loi de finances pour 2019 : 65€/t à partir de 2025 contre 30€/t en 2021.

Les produits de fonctionnement

En prospective, à taux d'imposition de TEOM constant, la subvention d'équilibre versée par le budget principal s'établirait autour de 2,1 M€ à terme en raison d'une évolution des produits de fonctionnement légèrement plus faible que celle des charges.

Au regard de ces résultats, on remarquera que cette relative stabilisation de la subvention d'équilibre versée par le budget principal autour de 2 M€/an au cours des 3 prochains exercices ne serait rendue possible que grâce à la forte montée en puissance de la redevance spéciale.

La subvention d'équilibre



Après une baisse en 2024, la subvention d'équilibre du Budget principal vers le budget collecte devrait connaître une légère progression de +200k€ en 2025 et 2026. *Nous pouvons noter que les choix et le travail réalisés depuis 2020 pour la réduire et la contenir portent leurs fruits.*

Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement hors dette du budget annexe Collecte devrait progresser entre le BP 2024 (14,75 M€) 4 et le BP 2025 (14,93 M€) de **+ 1,2%** soit **180K€**.

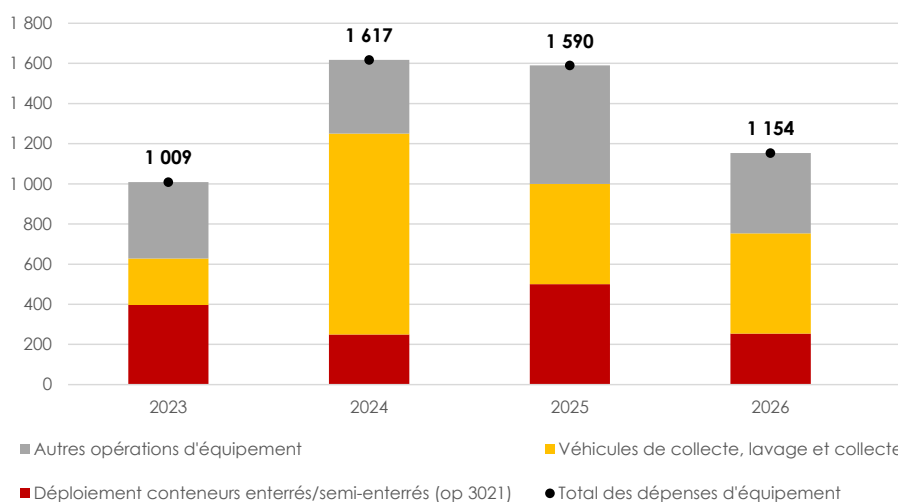
Cette augmentation devrait se poursuivre en 2026, ce qui s'explique principalement par la **hausse de la participation au SYVADEC** (près de 60% en poids).

La masse salariale

Au 1^{er} mai 2024, 102 agents sont rémunérés sur des emplois permanents et non permanents.

Selon les projections réalisées dans les pré-CA, entre les BP 2024 et 2025, la masse salariale du budget collecte devrait baisser **- 0,74%**. Elle passerait ainsi de 5,93 M à 5,89 M€.

L'investissement



En 2025, l'investissement du budget collecte atteindrait **1,6M€** soit quasiment même niveau qu'en 2024, puis connaîtrait une légère baisse en 2026.

5,3M€ d'investissement sur 2024-2027

Le plan pluriannuel d'investissement est estimé en dépenses hors dette à **5,3 M€ en cumulé sur la période 2024-2027 soit 1,3 M€/an** en moyenne, soit un niveau plus de 2 fois supérieur à celui réalisé en rétrospective 2018-2023 (0,6 M€/an en moyenne).

Il est composé principalement de l'achat de **véhicules de collecte** (2,5 M€ sur les 4 années), du **déploiement des conteneurs enterrés/semi enterrés** (1,0 M€ sur la période 2024-2027) et de l'achat des **conteneurs** (bacs roulants ; 0,7 M€ entre 2024-2027).

BUDGET TRANSPORTS

2024

En 2024, nous pouvons souligner sur le budget transports :

- Une année marquée par la **fin de la DSP de transition 2022-2024**, qui a permis de bâtir une **DSP pérenne sur 2025-2031 pour l'exploitation du réseau Via Bastia**.
- Près de **12 000 abonnés** dont **50% bénéficient de la gratuité totale**,
- **Un versement mobilité de 5,8M€**, supérieur aux estimations du BP 2024,
- **Une absence de subvention d'équilibre** contrairement aux prévisions du BP 2024 qui prévoyait une subvention de 300k€.

Au regard de l'exécution budgétaire sur les premiers mois de l'année 2024, il en ressort que **le dynamisme du versement mobilité (VM) constaté depuis 2022 devrait se confirmer en 2024** avec des encaissements estimés à ce jour à 5,8 M€. Cette progression s'explique probablement par les mesures prises sur les salaires en raison de l'inflation, pour certaines devenues maintenant pérennes.

Aussi, même avec une consommation de 100% des crédits ouverts pour la subvention d'exploitation (DSP ; 5,9 M€), **la CA de Bastia devrait être en mesure d'équilibrer son compte administratif 2024 du budget annexe des transports sans avoir à recourir à une subvention d'équilibre versée par son budget principal** (0,3 M€ prévus au budget primitif 2024).

LA PROSPECTIVE

La prospective sur le budget transports a été réalisée sur la période de la prochaine DSP (2025-2031).

Concernant les produits de fonctionnement : le scénario de référence est construit sur la base des hypothèses suivantes :

- Inflation prévisionnelle : 2,5% en 2024 ; 2,0% en 2025.
- Versement mobilité (VM) : **5,8 M€ pour 2025** ;
Puis à partir de 2026 : +0,8% par an soit l'évolution réelle moyenne constatée sur longue période (2008-2023) + inflation prévisionnelle ;
- Tarification du service transport : **évolution égale à l'inflation** prévisionnelle ;
- Participation Etat et compensation seuil salariés VM : **figées** en montants

Dans ce scénario, construit à partir des évolutions tendanciennes sur longue période constatées de VM d'un côté et de coûts de la DSP de l'autre, une subvention d'équilibre serait nécessaire dès 2025 de l'ordre 600 k€€ et pourrait s'accroître pour atteindre 880 k€/an d'ici la fin du contrat de DSP (2031).

Montants en k€

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Subvention d'équilibre BP	0	0	600	628	712	724	871	844	883
Versement Mobilité (VM)	5 687	5 770	5 770	5 918	6 070	6 225	6 385	6 549	6 717
Autres produits de fonctionnement	547	505	490	492	495	498	501	504	507
Produits de Fonctionnement	6 233	6 275	6 860	7 038	7 277	7 447	7 757	7 897	8 107
Ev°nom. Charges fct hors intérêts		4,9%	2,2%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
Charges à caract. général et personnel	424	382	389	399	408	418	429	439	450
Subvention d'exploitation (DSP)	5 539	5 871	6 000	6 148	6 299	6 454	6 613	6 776	6 943
Intérêts de la dette	15	13	12	27	41	53	67	70	72
Charges de fonctionnement	5 978	6 266	6 401	6 573	6 749	6 926	7 108	7 285	7 464
Epargne brute	255	10	458	465	528	521	649	612	643
Capital de la dette	223	224	198	209	226	242	259	269	277
FCTVA + subventions	8	576	621	1 081	1 081	1 160	605	209	209
Variation résultat global de clôture	-27	108	0	0	0	0	0	0	0
Programme d'investissement (dép)	67	255	1 300	1 800	1 800	1 900	1 200	700	700

L'investissement

Un programme d'investissement de 10 M€ sur la période 2024-2031 soit 1,2 M€ par an.

Pour mémoire : dépenses d'équipement réalisées entre 2018 et 2023 : 0,5 M€ par an.

Le programme d'équipement prévu au budget annexe des transports se compose :

- **Des abribus : 300 k€** par an pour le renouvellement et la pose d'une quinzaine d'abribus par an ;
- **Du renouvellement de la flotte de véhicules : 400 k€** par an ;
- De l'opération transports en commun en site propre (TCSP – voies bus) : **4,4 M€** sur 2025-2029.

Pour financer ce programme, la CAB bénéficierait de l'épargne nette dégagée chaque année (autofinancement), du FCTVA et des subventions pour l'opération TCSP et le renouvellement de la flotte de véhicules. Le recours à l'emprunt serait ainsi limité à 2 M€ au total sur la période.

